

## La «Section de la statistique agricole» de l'Office fédéral de la statistique

La statistique agricole est l'une des plus anciennes composantes de ce que l'on appelle aujourd'hui communément la «statistique officielle». Lorsque la Confédération se dota d'institutions nouvelles, une partie importante de la population suisse vivait exclusivement ou principalement de l'agriculture et de l'élevage. L'administration fédérale naissante fut chargée de rassembler des informations concernant ces activités et le premier recensement fédéral du bétail eut lieu en 1866. La portée de ce relevé, que l'on répéta régulièrement par la suite, s'étoffa et s'étendit progressivement au gré du développement des tâches confiées aux services publics. Au début de ce siècle, l'accroissement accéléré des besoins en statistiques suscita la mise en place d'un dispositif dont les éléments principaux subsistent de nos jours.

La **production** d'informations statistiques relatives aux branches du secteur primaire de l'économie et à l'occupation du territoire constitue l'activité première de notre section. Cette fonction implique la conception, l'organisation et la réalisation d'un certain nombre de recensements et d'autres relevés.

- **Le recensement fédéral de l'agriculture et de l'horticulture**, auquel on procède tous les cinq ans, a un caractère fondamental et polyvalent. Il renseigne en détail sur le nombre et l'emplacement des exploitations, leur main-d'œuvre, leur mode de faire-valoir, leur équipement technique, les cultures que l'on y pratique et les animaux que l'on y élève. Véritable photographie à dominante socio-économique, il dépeint les structures de l'agriculture et de l'horticulture. Il pose également les bases utiles à l'élaboration de séries statistiques complémentaires. En 1985, ce relevé s'inscrira de nouveau, comme en 1975, dans le programme du recensement fédéral des entreprises et touchera aussi la pêche et la pisciculture.
- L'importance de la production animale – l'agriculture suisse en tire plus de trois quarts de son «rendement brut épuré» – rend nécessaire l'organisation de dénombrements spécifiques. De fait, on distingue actuellement deux types de recensements du bétail. La loi sur l'agriculture prescrit qu'un **recensement fédéral du bétail** a lieu au moins tous les cinq ans (le dernier date de 1983). De cet inventaire qui prend en considération tous les possesseurs d'animaux «de rapport», on extrait une

documentation abondante concernant la spécialisation des exploitations, la grandeur et la composition (catégories d'âge) des cheptels, les races principales. Les objectifs des **recensements représentatifs** annuels, que l'on effectue entre-temps, sont plus immédiats. Ces enquêtes visent en effet à fournir rapidement aux milieux intéressés les quelques éléments – qui reposent en partie sur des estimations – indispensables à une description générale de la production animale et de son évolution, ainsi qu'à l'établissement de prévisions à court terme.

- Le verger suisse est l'objet chaque décennie d'un relevé particulier: le **recensement fédéral des arbres fruitiers**. Celui de 1981 fut réalisé, comme d'habitude, conjointement par notre section et la Régie fédérale des alcools. Il a permis aux spécialistes de mettre à jour bon nombre de données qui se rapportent à l'arboriculture: type, densité et étendue des plantations; espèce, variété et âge des arbres fruitiers.
- En étroite collaboration avec l'Office fédéral des forêts, nous élaborons chaque année la **statistique forestière suisse**. Celle-ci se fonde essentiellement sur les indications que nous transmettent les exploitations forestières de droit public. On connaît ainsi les principales caractéristiques de la production de bois (quantités livrées, selon les essences et les assortiments; aménagements et investissements; structure des recettes et des dépenses d'exploitation). Des rubriques concernant la main-d'œuvre et l'équipement technique complètent ce catalogue lors du recensement fédéral des entreprises. D'autre part, une enquête auprès des commerçants, des scieries et des industries fournit tous les dix ans de précieux renseignements sur la **consommation de bois** en Suisse.
- Depuis le début du siècle, notre section dresse, à intervalles irréguliers, une **statistique de la superficie de la Suisse**, qui répartit l'ensemble du territoire selon l'utilisation que l'homme en fait. Les insuffisances de cette statistique et les nécessités de l'aménagement du territoire ont conduit le Conseil fédéral à ordonner la réalisation, dès cette année,

---

Section de la statistique agricole,  
Office fédéral de la statistique,  
Hallwylstr. 15, 3003 Berne.

d'un relevé qui s'appuie sur une conception nouvelle. Les buts et la portée des travaux en cours ainsi que la méthode appliquée ont été exposés dans une brochure, à laquelle nous nous permettons de renvoyer le lecteur intéressé (5<sup>e</sup> fascicule de la série «Documents de travail de la statistique suisse», Office fédéral de la statistique, Berne 1980).

La *diffusion* des informations que nous collectons et dépouillons revêt une grande importance. Soucieux de servir au mieux les utilisateurs de statistique, nous nous efforçons d'adapter la présentation des résultats de nos recensements aux besoins du moment, multiples et variés. Dans cette optique, le découpage géographique joue certainement un rôle primordial. La commune politique constitue, dans la plupart des domaines dont s'occupe notre section, l'unité de base à partir de laquelle on obtient facilement les données

se rapportant à des circonscriptions ou des régions plus vastes. En outre, les délimitations spécifiques à l'agriculture et à l'horticulture (cadastre de la production animale, arrondissements forestiers, etc.) sont très fréquemment utilisées pour la préparation de ces résultats.

L'élaboration de statistiques concernant le secteur primaire et l'occupation du territoire n'incombe pas à notre section seulement. D'autres services de l'administration et des organisations professionnelles, notamment, apportent leur contribution dans ce domaine. Depuis quelques années, nous essayons de promouvoir un véritable échange entre les producteurs. Cette fonction de *coordination* est délicate, astreignante. Elle revêt pourtant un caractère essentiel pour le devenir de la statistique officielle.

Michel Kammermann

## Der Schweizerische Bauernverband

Der Schweizerische Bauernverband (SBV) wurde im Jahre 1897 gegründet. Der in der Rechtsform des Vereins konstituierte SBV ist konfessionell und politisch neutral und hat seinen Sitz in Brugg. Er umfaßt heute als *Dachverband der Schweizerischen Landwirtschaft* 88 Sektionen, die ein sehr breites Spektrum von Interessen vertreten. Die kantonalen landwirtschaftlichen Berufsorganisationen sollen insbesondere dazu beitragen, daß die Verbandsspitze gut in der bäuerlichen Basis verankert ist. Bei den Fachorganisationen kann man unterscheiden zwischen Sektionen, die einzelne Produktionszweige – die Palette reicht von der Milch und dem Fleisch über das Geflügel bis zu den Fischen – vertreten, den landwirtschaftlichen Genossenschaftsverbänden sowie Organisationen, die sich mit spezifischen Interessen –

Pächter, Angestellte, Landfrauen, Landjugend usw. – befassen. Rechtlich betrachtet, sind die Bauern nicht direkt Mitglieder des SBV. Man darf aber wohl mit Fug und Recht sagen, daß jeder Schweizer Bauer über eine der sehr zahlreichen landwirtschaftlichen Organisationen dem Bauernverband angehört.

*Zweck und Aufgaben* des SBV sind in den Statuten umschrieben. Der SBV vertritt demnach als Dachverband der landwirtschaftlichen Organisationen die Interessen der schweizerischen Landwirtschaft und des Bauernstandes. Dabei hat er, verpflichtet auf den

---

Schweizerischer Bauernverband  
5200 Brugg